

Charte des règles de civilité du collégien (commune aux trois collèges de la Flèche)

Cette "Charte des règles de civilité" est un engagement pris par chaque élève, pour mieux vivre dans le collège.

Je m'engage à respecter les règles de la scolarité

Je m'engage donc à :

1. être présent et à l'heure à tous les cours ;
2. apporter le matériel demandé ou à utiliser celui qui m'est éventuellement prêté, et en cas d'oubli de matériel, de le signaler en début de cours ;
3. me mettre en rang dans la cour ou devant les salles. Rentrer dans la salle sans bruit et attendre debout, dans le calme, les consignes de l'adulte. En fin de cours, sortir calmement de la salle ;
4. m'investir dans les activités proposées par l'adulte et réaliser au mieux le travail demandé à la maison.

Je m'engage à respecter les personnes

Je m'engage donc à :

5. m'adresser avec politesse à toute personne du collège ;
6. adopter au collège une tenue vestimentaire et une attitude décentes ;
7. à respecter, à tout moment, l'intégrité morale et physique de chacun.

Je m'engage à respecter les biens communs

Je m'engage donc à :

8. préserver notre cadre de vie (salles, espaces de restauration, vestiaire, abords du collège...);
9. utiliser avec soin mon matériel et celui du collège, mis à ma disposition ;
10. signaler toute dégradation constatée ou effectuée, pour permettre une réparation rapide.

En respectant, chaque jour, mes engagements, je contribue à ce que tous les élèves soient heureux d'aller au collège et d'y travailler.

Les manquements par rapport à cet engagement sont à définir avec les élèves.

Date et signature de l'élève

Date et signature du responsable légal

(L'appropriation de cette charte sera complétée par un travail en classe)